

quand il s'agit d'attaque nucléaire, de la situation critique qui en résultera et de l'organisation qui sera nécessaire. On ne lui a pas donné beaucoup plus de directives dans ce domaine que les autres organismes.

Le ministre admettra sans doute que le moment est venu de coordonner toutes ces initiatives et d'aller de l'avant dans une direction donnée. Il est possible qu'il se fasse plus de choses dans le cadre du programme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je serai bien surpris si, en définitive, le gouvernement n'en vient pas à décider que tout doit se faire sous la direction du ministère de la Défense nationale. C'est la seule utilité qu'aura ce ministère en cas de guerre nucléaire. Il ne pourra se rendre utile que dans le domaine de la survivance nationale. J'estime que la seule façon de coordonner ce service, c'est de le confier au ministère que dirige le ministre; les Canadiens se demandent, je crois, ce que le gouvernement va décider de faire à propos de cette formation que nous avons fournie à 100,000 personnes, formation qui, au dire du premier ministre, sera donnée à un bien plus grand nombre de personnes que sous l'empire de ce seul programme initial.

Il est temps, je pense, que le gouvernement nous dise qu'il va instituer un organisme coordonnateur qui pourra s'occuper de tous les aspects de la survivance et qui pourra orienter le grand nombre de personnes qui ont accepté de suivre ces cours, en s'imposant des sacrifices. Ces personnes cherchent maintenant une direction et si elles ne la trouvent pas, elles finiront par se convaincre qu'elles ont perdu leur temps.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je dois dire que l'honorable député accuse un retard de plus de deux ans en proposant un organisme coordonnateur des mesures de survivance. Cet organisme a été institué il y a quelque deux ans; il relève du bureau du premier ministre. Nous avons un organisme des mesures d'urgence très actif qui coordonne depuis deux ans l'activité de tous les ministères et des provinces. Toute personne, je crois, qui s'intéresse véritablement à ce programme et qui le connaît, en particulier tous les gens en cause dans les provinces, pourraient dire à l'honorable représentant que d'énormes progrès ont été réalisés en ces deux dernières années et que toute l'organisation des mesures d'urgence est dans un état tellement supérieur à ce qu'elle était par le passé qu'il est impossible d'établir une comparaison.

M. Peters: Le ministre ne lit-il pas les journaux locaux? Ne se souvient-il pas que tout dernièrement encore la ville d'Ottawa a été aux prises avec le coordonnateur des

[M. Peters.]

mesures d'urgences à ce sujet? Toronto a éprouvé la même difficulté. Cela s'est produit à trois reprises, au moins, dans ma région. La région de Timmins et toutes les régions que je connaisse ont eu à faire face au même problème. Je sais que cette organisation existe peut-être sur papier; cependant, je n'ai pas l'impression, en lisant les journaux, que nous atteignons réellement ce but. Si l'on donne à entendre aux gens qui suivent ce cours qu'on leur confiera un poste dans l'organisation des mesures d'urgence, je suis bien convaincu qu'ils profiteront de l'occasion. C'est parce que ce cours ne fonctionne pas bien dans de nombreuses régions, du point de vue pratique, qu'à mon avis cette formation devrait s'adapter à ce programme particulier.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, la réaction du ministre devant les critiques qui ont été formulées au sujet de cette opération, ainsi que les propositions qui ont été faites, confirment chez certains d'entre nous les soupçons qui existaient, savoir que le gouvernement n'avait en vue qu'un seul aspect de la survie, sa propre survie, lors de la mise en œuvre de ce programme.

Quant à la coordination des mesures de défense passive, le ministre a déclaré que tout allait bien et que les mesures étaient splendidement coordonnées. Nous ne savons vraiment pas ce qui se passe quand nous formulons ces critiques cet après-midi. Le ministre aurait infiniment de mal à étayer cette attitude, d'après les éléments de preuve et les renseignements que l'on nous a fournis à la Chambre relativement à la façon dont les cours de survie avaient été menés et la valeur permanente pour ce qui est de la survie, de ceux qui avaient reçu cette formation. Nous avons appris que c'est la minorité des diplômés de ces cours qui s'engagent soit dans les forces régulières soit dans la milice. Ce n'est donc qu'à l'égard de la minorité qu'on peut être sûr que la formation reçue sera de quelque valeur pour la population. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je crois que cette minorité est assez nombreuse et je ne critique pas la qualité de la formation que ces personnes ont reçue. Elle est peut-être très efficace. Mais le ministre déclare qu'on ne peut rien faire au sujet des diplômés qui ne s'engagent pas dans les forces armées. Nous ne pouvons exercer aucune contrainte à leur égard, dit-il. C'est peut-être juste, mais cela ne répond pas à la question. Le ministre affirme que nous possédons une organisation des mesures d'urgence merveilleusement coordonnée. S'il en est ainsi, les fonctionnaires qui préparent les programmes de ces cours de survie auraient sûrement dû prendre des mesures pour s'assurer que les diplômés de ces cours qui ont acquis de